

Alain Posteur
12 rue des Blé
01001 Losse en Gelaisse

George Town, le 1er avril 2009

Monsieur,

Pour la déclaration de mes revenus 2008, j'ai choisi de produire mes frais pour leur valeur réelle.

J'ai ajouté à mon revenu imposable toutes les indemnités pour frais professionnels qui me sont versées, majorées du coût réel des chambres d'hôtel conformément au décompte fourni par mon employeur (joint en annexe).

Ainsi, j'ai déduit les frais auxquels je suis exposé à l'occasion de mes déplacements professionnels, conformément aux termes de la lettre de la Direction de la Législation Fiscale du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 15 février 1999 (jointe en annexe).

Je me tiens, bien entendu à votre entière disposition si nécessaire.

Je vous prie d'agréer Monsieur, mes salutations distinguées.